

GREFFE  
du Tribunal de Commerce de  
SAINT-QUENTIN  
Palais de Justice  
02100 SAINT-QUENTIN  
Téléphone : 03.23.62.34.10.  
Télécopie : 03.23.64.26.47.

**CERTIFICAT**  
**DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Société Anonyme  
"A.I.C. FINANCES"  
ZONE INDUSTRIELLE DE ROUVROY

02100 ROUVROY

Dépôt effectué par :

Sté d'Exercice Lib. Forme Ano.  
"EUROPE - FIDUCIAIRE - CONSEIL"\*  
44, RUE JEAN JAURES

02100 SAINT-QUENTIN

Numéro RCS : SAINT-QUENTIN B 388 405 425

<11010/96B00128>

Dénomination sociale :

"A.I.C. FINANCES - ACTIONS. INVESTISSEMENTS.  
CONSEILS. FINANCES"

Pièces déposées le 19/02/1999

Numéro : 15545

PV ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE 08/12/1998  
- CHGMT DE COMMISSAIRE AUX CPTES  
CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

Tarif fixé par décret 80.307 du 29.04.1980 - 5 Taux de base- Détail sur note de frais et honoraires annexée.

Le Greffier,





## A.I.C. FINANCES

### ACTIONS. INVESTISSEMENTS. CONSEILS. FINANCES

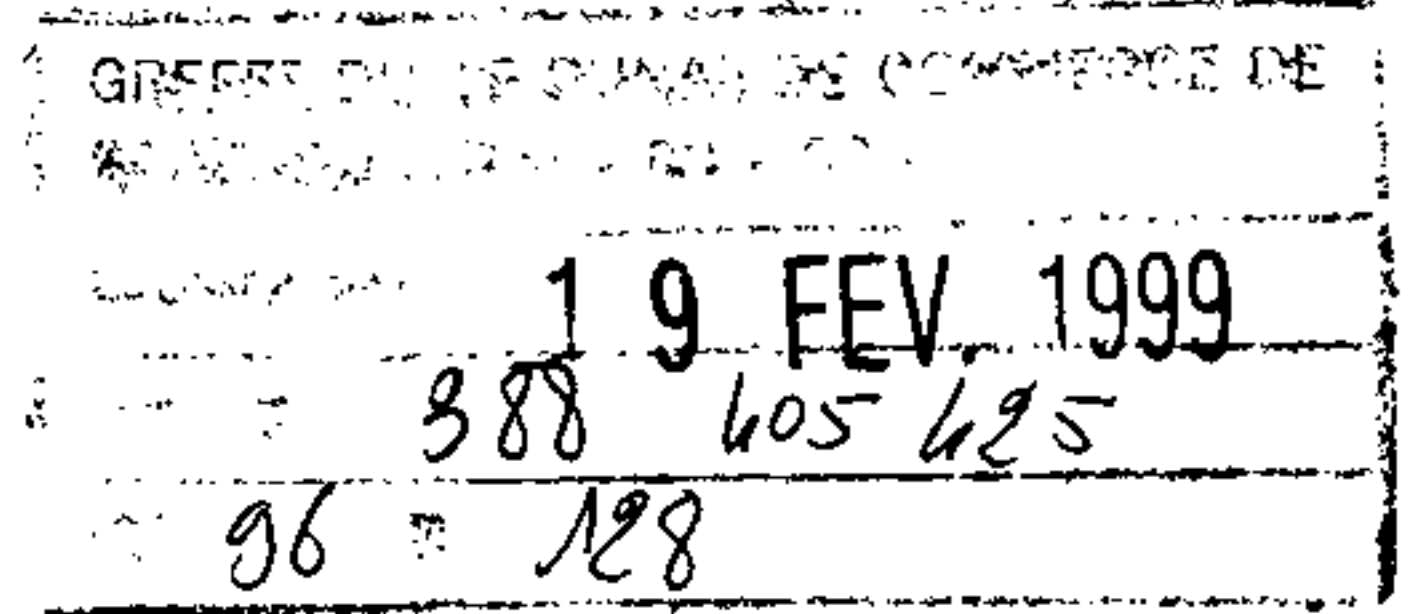
S.A. au capital de 1.000.000 Frs

Zone Industrielle de Rouvroy

**ROUVROY**

(Aisne)

RCS SAINT-QUENTIN B 388 405 425



***Procès-verbal de  
l'Assemblée Générale Ordinaire  
réunie Extraordinairement  
le 8 Décembre 1998***

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-huit,  
Le huit Décembre,  
A dix-sept heures,

Au siège social les actionnaires de la société "A.I.C. FINANCES - ACTIONS. INVESTISSEMENTS. CONSEILS. FINANCES " se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été adressée à chaque actionnaire par lettre simple en date du 23 Novembre 1998.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par le Président du conseil d'administration, Monsieur Christian CANARD.

Sont scrutateurs de l'assemblée, les membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction :

- Madame Isabel CANARD
- Monsieur Philippe BELLEVILLE.

Le bureau de l'assemblée désigne en qualité de secrétaire, Monsieur Jean-Luc ROGEE.



La feuille de présence est vérifiée, puis arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 345 actions sur les 1.000 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée représentant plus du quart du capital est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- le rapport du conseil d'administration;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle que les documents et renseignements visés aux articles 168 de la loi et 135 du décret sur les sociétés commerciales, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, et la liste des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

Sur sa demande, l'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Rapport du conseil d'administration ;
- Démission et nomination des Commissaires aux Comptes Titulaire et Suppléant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Il donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Enfin, la discussion est ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

### **Première Résolution**

L'assemblée générale prend acte de la démission de :

- Monsieur Alain DELOUIS de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire de la société et nomme en remplacement auxdites fonctions le Cabinet Patrick CESCHIUTTI et Associés, dont le siège social est à SAINT-QUENTIN (Aisne), 13 Rue du Gouvernement, commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel d'AMIENS, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.



- Madame Nadine GALATAUD de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant de la société et nomme en remplacement auxdites fonctions, le Cabinet Guy LECLERE, dont le siège social est à LAON (Aisne), 16 Rue Joseph Raux, commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel d'AMIENS et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Cabinet Patrick CESCHIUTTI et Associés et le Cabinet Guy LECLERE ont déclaré, dès avant ce jour, accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées et n'être frappés d'aucune mesure leur interdisant d'exercer ces fonctions dans la société.

### **Deuxième Résolution**

L'assemblée générale confère tous les pouvoirs nécessaires au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ses délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité

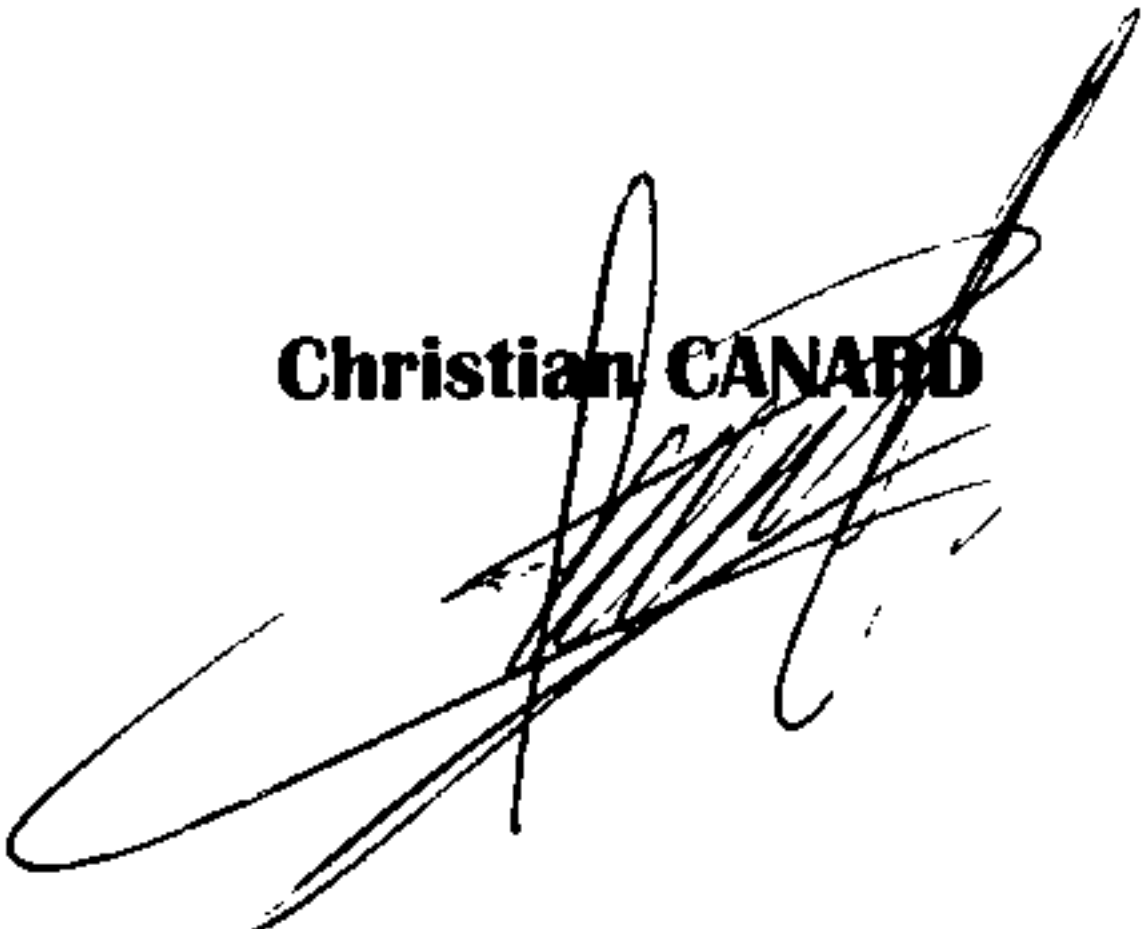
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à dix-huit heures et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

**Le Président,**

**Les Scrutateurs,**

**Le Secrétaire,**

  
**Christian CANARD**

**Isabel CANARD**

**Jean-Luc ROGEE**

**Philippe BELLEVILLE**